



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTINE

RUE ST-LOUIS
RUE RONALDO BELANGER

TRAJET

TROTTIBUS

L'AUT-BUS QUI MARCHE!

TROTTIBUS.CA

Une initiative de:

Remise possible grâce à l'appui financier de :

 Société canadienne du cancer

 Agence de la santé publique du Canada

 Public Health Agency of Canada

Principes et orientations

2017 | 2021

Sainte-Martine...



belle de jour

belle de nuit



Table des matières

Mot de la mairesse	4
Assises contextuelles	5
Assises fondamentales	7
La mission municipale	7
Les valeurs.....	8
La vision	10
Principes et orientations.....	11
Volet 1 La gestion responsable et durable de l'eau potable.....	14
Volet 2 Un milieu de vie actif et en santé	16
Volet 3 L'environnement et le développement durable	18
Volet 4 Une administration municipale saine, transparente, performante et efficiente.....	20
La mise en œuvre	22



Mot de la Mairesse

La Municipalité de Sainte-Martine file lentement vers ses 175 ans qu'elle atteindra en 2020 et, dans ce contexte, il est devenu primordial qu'elle se dote de lignes directrices pour la conduite de ses affaires et surtout pour remplir sa mission première centrée d'abord et avant tout sur l'ensemble des Martinoises et Martinois. Une organisation ne peut vivre sans planification et c'est pourquoi, fort des nombreuses consultations tenues au cours des deux dernières années, des recommandations des comités de bénévoles et des observations des élus et de l'administration, nous proposons ici les routes que nous estimons devoir suivre au cours des prochaines années.

Les « principes et orientations de Sainte-Martine 2017-2021 » vont guider nos actions à court et moyen termes pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens présents et futurs. En effet, nous devons bien sûr réfléchir aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui, mais nous devons également tenter du mieux possible de voir au-delà de la ligne d'horizon et nous assurer d'une souplesse et d'une créativité essentielles au maintien de la culture et des valeurs de la Municipalité, mais aussi à son développement harmonieux dans un contexte de changement accéléré.

Au cours des dernières années, Sainte-Martine a subi une poussée de croissance importante qui a modifié son apparence, mais aussi ses obligations et responsabilités. Elle est maintenant la plus grande des petites municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry ou, selon un autre point de vue, la plus petite des grandes municipalités de cette même MRC! Cette position mitoyenne la tire constamment dans la conduite de ses affaires courantes et son développement puisqu'elle ne bénéficie généralement pas des ressources nécessaires pour suivre le rythme de cette récente émergence. Ainsi, elle a néanmoins entrepris de planifier son avenir en adoptant le présent document qui se veut tant ambitieux que modeste selon le point de vue du lecteur.

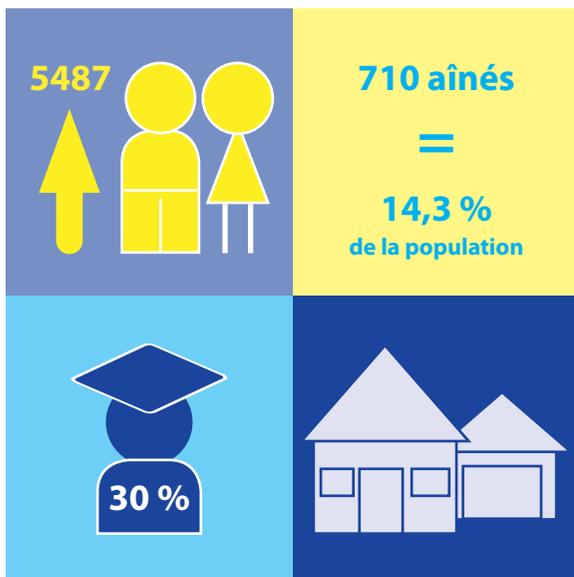
La voie est maintenant tracée. Il ne reste plus qu'aux élus, employés et citoyens à s'y engager avec conviction et assurance. Il ne s'agit certes pas d'une ligne droite sur laquelle tous circuleront sans détour ou arrêt, mais les principales destinations sont identifiées et c'est à nous tous de trouver les meilleures façons de les atteindre.



Maude Laberge
Mairesse

Assises contextuelles

D'une grande richesse patrimoniale et architecturale, la Municipalité de Sainte-Martine s'étale le long de la rivière Châteauguay en Montérégie. Depuis longtemps reconnue comme *capitale agricole de la région*, Sainte-Martine se démarque par l'importance de son industrie agroalimentaire, son dynamisme domiciliaire et la qualité de vie que l'on y retrouve, d'ailleurs grandement inspirée par les saines habitudes de vie, le respect de l'environnement et le développement durable. À la fois pôle résidentiel et commercial, la municipalité martinnoise est traversée par le réseau cyclable du Suroît, véritable colonne vertébrale de son territoire.



Au plan démographique, selon le décret de population 2016, la population de Sainte-Martine est établie à 5 487 habitants. La municipalité a d'ailleurs connu la plus forte croissance de la MRC de Beauharnois-Salaberry entre 2001 et 2011, soit 32,8 %. Les plus récentes données du recensement²⁻³ sont éloquentes quant à l'évolution de la population. Celle-ci a cru de 10 % entre 2011 et 2016 et de 29 % entre 2006 et 2016. Sa population est un peu plus jeune que celle de l'ensemble de la MRC, ayant une part plus importante des 0-14 ans (17,2 % de la population) et une part plus faible des 65 ans et plus.

En 2011, les 710 personnes âgées (65 ans et plus) constituaient 14,3 % de la population, une proportion moindre que celle de la MRC (17,1 %) de même que celle de l'ensemble du Québec (15,9 %). Plus de 30 % des habitants possèdent au moins un diplôme collégial, ce qui place Sainte-Martine nettement au-dessus de la moyenne de la MRC à ce chapitre.

Ses habitants sont aussi parmi les mieux nantis de la MRC. Ils profitent de revenus plus élevés et leurs logements ont une valeur supérieure à la moyenne régionale. Enfin, notons que selon les projections, toutes les municipalités de la MRC connaîtront une augmentation ou une stabilisation de leur population d'ici 2024.

Sources :

¹ Décret de population no. 1099-2016. MAMOT

² Portrait socioéconomique et territorial de Sainte-Martine, avril 2013; mise à jour avril 2015. Service de l'Aménagement et du développement du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry

³ Croissance de la population 2006-2016. Statistique Canada

Assises contextuelles



Au plan social, la municipalité est desservie par une école primaire et une école secondaire (jusqu'au 3^e secondaire) qui sont administrées par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Un centre de petite enfance de 62 places est installé sur le territoire et les travaux de construction d'un deuxième CPE comprenant 75 places sont prévus pour 2017. Aucun établissement de santé et services sociaux n'est situé sur le territoire de la municipalité. La municipalité bénéficie de la présence, sur son territoire, de quelques organismes communautaires qui offrent des services variés à la population, notamment Actions familles et la maison des jeunes L'Entracte. Enfin, notons la disponibilité de quelques logements sociaux. À cet effet, les ménages martinais consacrent près de 20 % de leurs revenus au logement.

À la suite de l'adoption de son *Plan de réduction des émissions de GES* (2012) et de sa *Politique familiale et des aînés* (2013), la Municipalité de Sainte-Martine a entrepris, avec la collaboration de l'organisme *Fondation Rues principales*, un processus de consultation publique afin de lui permettre de cerner les enjeux de développement, d'en dégager une vision et d'en tirer une série d'actions. Ce dernier exercice, organisé autour de trois thèmes soit : l'aménagement et le patrimoine, le dynamisme économique local et le sociocommunautaire, s'est étendu d'avril 2014 à avril 2016, période pendant laquelle la Municipalité entreprenait également une importante réforme administrative dont la mise en place a débuté en juin 2016 et devrait se terminer au cours de 2017.

C'est dans ce contexte que le présent document stratégique a été élaboré et adopté, établissant des principes et orientations phares pour la période 2017-2021.

Assises fondamentales

L'originalité des assises fondamentales repose essentiellement sur la vision de la Municipalité,

élément nettement associé à des particularités culturelles locales qui sont propres à cette dernière. Quant à la mission et aux valeurs, elles sont nécessairement propres au type d'entreprise auquel on a affaire ici.

Les municipalités québécoises sont enracinées dans des textes de loi majoritairement communs et elles subissent conjointement les grands changements sociaux, politiques et économiques qui affectent le Québec. Il est normal que l'essence de ces concepts transcende les frontières politiques, administratives et géographiques de ces organisations et qu'on y dénote une forte empreinte tendancielle.



La mission municipale

La Municipalité de Sainte-Martine planifie, élabore et met en œuvre une offre de services efficiente et de qualité à ses citoyens, conforme aux attentes et besoins de ceux-ci, le tout dans le respect des champs de compétences propres au monde municipal ainsi que des ressources qui sont mises à sa disponibilité.

Elle agit également comme vecteur auprès des autres instances gouvernementales afin que celles-ci répondent adéquatement aux besoins de sa population dans leurs champs de compétences respectifs, le tout dans un cadre politique et administratif sain, transparent et éthique qui respecte les valeurs de l'organisation.

7

PRINCIPES ET
ORIENTATIONS
2017 – 2021

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTINE

Le système de valeur structurel auquel souscrit le conseil municipal de Sainte-Martine s'articule autour de trois grands concepts, soit :

1

Participation

L'implication des citoyens dans le choix des dirigeants mais aussi dans l'élaboration des politiques publiques.



2

Efficience

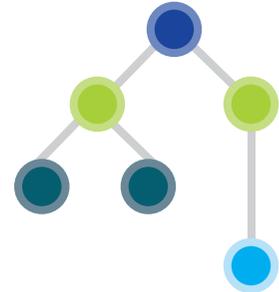
Une administration municipale et des services de qualité aux meilleurs coûts possible



3

Transparence

Un processus décisionnel limpide qui repose sur des informations claires et exemptes d'ambiguïté.



Quant aux valeurs organisationnelles soutenues par la Municipalité de Sainte-Martine, celles-ci sont déjà prévues aux codes d'éthiques visant les élus et employés municipaux. Elles sont au nombre de six et il est important de les reproduire ici :

1 | L'intégrité

Tout élu et employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2 | La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout élu et employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3 | Le respect envers les autres employés, les élus de la Municipalité et les citoyens

Tout élu et employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4 | La loyauté envers la Municipalité

Tout élu et employé recherche l'intérêt de la Municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5 | La recherche de l'équité

Tout élu et employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6 | L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité

Tout élu et employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

On peut désormais imaginer pour les prochaines années, une Municipalité qui accorde une place prépondérante à l'environnement et au développement durable, qui souhaite offrir à sa population un milieu sécuritaire, favorisant de saines habitudes de vie et qui, tout en demeurant attachée à ses origines rurales ainsi qu'à son noyau villageois, doit s'élever et se développer pour présenter l'image d'une municipalité du XXI^e siècle. La vision de Sainte-Martine 2017-2021 peut donc être formulée ainsi :

Sainte-Martine, une municipalité caractérisée par un milieu de vie sain, actif et en santé, attachée à ses racines rurales et son noyau villageois et qui s'insère dans la communauté des municipalités du XXI^e siècle.



Un milieu de vie en santé ne réfère pas ici au simple aspect biologique du concept, mais à un sens beaucoup plus large tel que défini à la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) :

« La santé est donc perçue comme une ressource quotidienne et non comme le but de la vie; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être... Une bonne santé est une ressource majeure pour le progrès social, économique et individuel, tout en constituant un aspect important de la qualité de vie. Les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels environnementaux, comportementaux et biologiques peuvent tous intervenir en faveur ou au détriment de la santé. »

Principes et orientations

Afin de maintenir le fil conducteur des démarches entreprises de 2014 à 2016, il est utile de revenir sur certains éléments à cet égard. Ainsi, les thèmes principaux retenus dans l'exercice mené par la *Fondation Rues principales* se résumaient comme suit :

1

Aménagement et patrimoine

Améliorer la qualité
du cadre bâti
en plus de mettre en valeur
l'identité et les atouts
du milieu qui rassemble
et ressemble aux citoyens.

2

Dynamique économique et sociale

Améliorer la
vitalité socioéconomique
pour mieux répondre
aux besoins des citoyens
et stimuler les activités
économiques locales

3

Socio communautaire

Bâtir un climat
de concertation,
de communication
et de confiance
entre tous les intervenants
du milieu

Après avoir fait ressortir les points forts et les enjeux de chacun de ces thèmes dans la municipalité et en avoir dressé les grands constats, onze projets structurants ont été proposés. Il est également pertinent de les énumérer :



1. Créer un poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture.
2. Réaliser une activité d'accueil des nouveaux résidents.
3. Bonifier la programmation d'activités existantes.
4. Organiser un évènement d'envergure régionale.
5. Aménager la rue principale de manière à réduire la vitesse des véhicules et favoriser le déplacement actif.
6. Élaborer une vision d'aménagement et de développement de la rue principale en lien avec la rivière, la piste cyclable et l'évènementiel.
7. Entreprendre une réflexion collective sur la sauvegarde du patrimoine religieux.
8. Se doter d'une stratégie des parcs et des espaces verts.
9. Fonder une association/coopérative de commerçants de Sainte-Martine.
10. Mettre en valeur l'identité agricole de Sainte-Martine.
11. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour consolider les industries sur le territoire.

Principes et orientations

Depuis le dépôt du rapport final de la *Fondation Rues principales*, plusieurs projets ont été réalisés en totalité ou en partie :

- > Un poste de coordonnatrice des opérations - organisation et projets a été créé en 2016 lequel sera appuyé par une ressource supplémentaire en 2017 qui combinera des expertises en évènementiel et en communication.
- > Une pochette pour les nouveaux résidents a été élaborée et sera disponible en juillet 2017.
- > Un projet pilote, *Les mercredis culturels*, a été réalisé au cours de l'été 2016, afin de trouver une formule gagnante pour la tenue d'un évènement d'envergure supra locale au sein de la municipalité.
- > Plusieurs mesures en matière de sécurité routière ont été entreprises et seront bonifiées au cours des prochaines années.
- > Un comité a été créé pour réfléchir à l'avenir des bâtiments religieux dans la municipalité. Dans ce contexte, la Municipalité est devenue locataire de l'un de ces bâtiments et y a apporté quelques améliorations temporaires.
- > Un plan directeur sur les parcs a été complété et déposé au conseil municipal.
- > Enfin, la Municipalité a consacré une portion de sa subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 à la réalisation, en 2017, d'un audit et d'une analyse relative à l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur son territoire.

De la même façon, les nombreux comités de travail formés de citoyens bénévoles ont poursuivi leurs actions et réflexions dans le suivi de la *Politique familiale et des aînés*, du *Plan de réduction des GES* ainsi que sur le développement d'évènements et d'activités diverses à caractère sportif, culturel et patrimonial.

La mise à niveau, en cours de réalisation, de plusieurs aspects de la gestion et l'administration municipales, suscite également plusieurs interrogations à l'égard des différents services à rendre à la population dans le respect des normes applicables.

Bref, c'est l'analyse de l'amalgame factuel, décrit aux paragraphes précédents, qui a servi de terreau fertile ayant conduit la Municipalité à la conception du présent document. C'est donc dans ce contexte que la Municipalité de Sainte-Martine a choisi de concentrer ses futures réflexions et actions autour de quatre volets qui touchent essentiellement à l'eau potable, au milieu de vie, au développement durable ainsi qu'à la qualité de l'administration municipale.

Volet 1 | La gestion responsable et durable de l'eau potable

Avant de se lancer abondamment dans la prestation de services à la personne dans le tournant des années 60, les municipalités avaient principalement un rôle de prestataire de services à la propriété, notamment la fourniture d'eau, d'égout, de voirie et de collecte de déchets domestiques. Ces missions, historiquement de base, ont été amplement diluées au fil du temps dans le contexte de l'explosion de l'offre de service dans le monde municipal d'une part et, d'autre part, de nombreux transferts de responsabilités du gouvernement du Québec vers les municipalités, ce qui s'est traduit, notamment, par d'importants déficits d'investissement sur les réseaux d'infrastructures souterraines.

Or, tous conviennent néanmoins que la distribution de l'eau potable demeure un service essentiel qu'une Municipalité doit offrir à ses citoyens et que, de plus, cette ressource est précieuse et n'est pas inépuisable.

Les membres du Comité de l'environnement de la municipalité ont maintes fois signalé leur préoccupation à ce sujet, de même que le conseil municipal ainsi que l'équipe administrative. Les récents problèmes de contamination et d'interruption de service ont également contribué à prioriser cette question à l'agenda. Enfin, toutes les municipalités ont des obligations précises en regard de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* et les objectifs qui en découlent doivent être atteints en septembre 2018.



Ainsi, pour ce volet, la Municipalité retient les orientations qui suivent :

- Prendre toutes les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*.
- Entreprendre une réflexion et mettre en œuvre les actions appropriées pour une gestion saine, responsable et durable de l'eau potable.



Afin d'encourager les acteurs impliqués, la Municipalité donne les pistes d'actions suivantes (non limitatives) en ce qui concerne ce volet :

- Réaliser une étude relative :
 - > à l'état des installations d'approvisionnement, de conservation et de distribution de l'eau potable;
 - > aux alternatives pour palier à divers problèmes de distribution;
 - > aux possibilités de développer le réseau d'approvisionnement et de distribution dans l'éventualité d'une croissance de la population et, par conséquent, une croissance proportionnelle des unités d'habitation ou commerciales et industrielles.
- Négocier de nouveaux paramètres relatifs au protocole d'entente créant la *Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay* afin d'assurer la pérennité de cet organisme et des objectifs qu'il dessert.
- Entreprendre une réflexion réglementaire et procéder à des ajustements le cas échéant, le tout en maintenant le caractère innovant propre à Sainte-Martine.
- Élaborer et mettre en place des mesures concrètes applicables tant aux citoyens qu'à l'administration municipale, visant l'utilisation raisonnable de l'eau potable.
- Mandater le comité consultatif pertinent afin de travailler en permanence sur cette question et formuler annuellement des recommandations au conseil municipal à cet égard.

En mai 2014, les médias du monde faisaient résonner un cri d'alarme lancé par une équipe de chercheurs internationaux ayant établi le nombre d'humains sur terre qui présentent des troubles d'obésité ou un surplus de poids à 2,1 milliards. Un fléau qui affecte de plus en plus de jeunes et dont les conséquences, souvent mortelles, guettent même la survie même de l'humanité selon certaines sources plus alarmistes.

Peu importe notre propre niveau de crainte à cet égard, force est de constater que l'offre de produits ou d'aliments nocifs pour la santé et les occasions d'adopter des modes de vie passifs (par exemple l'utilisation de transports motorisés, l'importance de l'empreinte électronique dans notre quotidien, tant dans nos loisirs qu'au travail) sont omniprésentes. Certes, le monde municipal ne peut tout régler, la santé étant notamment une compétence relevant clairement des paliers de gouvernement supérieurs, mais il est également indéniable qu'une ville, dans les limites des juridictions qui lui sont propres, est en mesure d'agir par une multitude d'actions pour favoriser ou encourager des modes de vie sains ayant des impacts positifs sur la santé de sa population.

Au-delà de l'aspect biologique de la santé, comme il est mentionné précédemment dans la vision de la Municipalité, le concept d'un milieu de vie en santé est beaucoup plus large. Un milieu en santé dépend aussi de facteurs économiques, culturels, politiques, démocratiques et sociaux. Une municipalité en santé est essentiellement le résultat de l'adéquation du dynamisme et de la cohérence de chacun de ces facteurs sur son territoire.



Ainsi, pour ce volet, la Municipalité retient les orientations qui suivent :

- Favoriser des interventions sur les facteurs contribuant au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie sain, actif et en santé, et ce, dans les limites de sa compétence et des ressources disponibles.
- Encourager et appuyer les initiatives de concertation et de collaboration des acteurs clés dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence et qui visent à inciter ou mettre en œuvre des interventions favorables au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie sain, actif et en santé.
- Agir, à titre d'employeur, afin :
 - > d'instaurer des conditions de travail propices à la santé et à la productivité;
 - > de favoriser l'élaboration de processus ou de mécanismes qui permettent aux employés de jouer un rôle actif dans l'organisation et d'améliorer leur cadre de travail;
 - > de maintenir des efforts continus en matière de santé et de sécurité au travail.

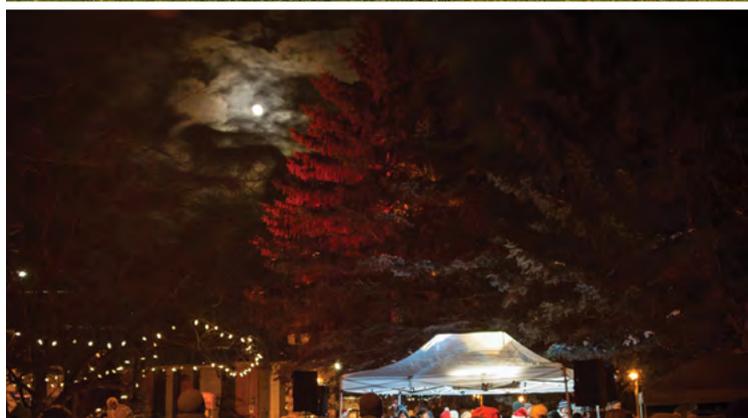
Afin d'encourager les acteurs impliqués, la Municipalité donne les pistes d'actions suivantes (non limitatives) en ce qui concerne ce volet :

- Adopter un plan directeur sur les parcs et planifier la réalisation des recommandations qui y sont indiquées.
- Lancer un appel de projets pour l'occupation et l'animation des espaces et bâtiments municipaux adjacents à la rivière Châteauguay.
- Compléter l'intégration des espaces culturels municipaux dans les nouveaux locaux et planifier une programmation d'activités adaptée.
- Élaborer et réaliser une programmation événementielle et d'activité de loisir annuelle.
- Encourager la création d'une association de marchands locaux.
- Élaborer un règlement portant sur les approvisionnements municipaux et favorisant, dans les limites juridiques et de saine gestion, le recours à l'achat local.
- Élaborer un programme de soutien aux saines habitudes de vie, équitable pour tous les citoyens.
- Poursuivre les efforts pour l'amélioration de la sécurité routière.
- Compléter la refonte des règlements d'urbanisme.
- Mandater le comité consultatif pertinent afin de travailler en permanence sur cette question et formuler annuellement des recommandations au conseil municipal à cet égard.

Volet 3 | L'environnement et le développement durable

Les questions de santé physique ne sont pas seules au palmarès des dangers qui guettent les générations qui nous suivront. En effet, les opinions convergent sur les conséquences désastreuses auxquelles nous faisons face découlant d'un historique d'insouciance écologique, de la montée de l'individualisme dans notre organisation sociale, d'une activité économique débridée et injuste et d'une dégradation surprenante du développement culturel. Ces constats nous ramènent bien évidemment à l'écologie, l'économie, le social et la culture, qui constituent les quatre piliers du développement durable.

Dans ce contexte, écorchée, notamment, par un désastre écologique au début des années 70 (les lagunes de Mercier) et par la dégradation de la rivière Châteauguay et de ses rives, les enjeux purement environnementaux font partie des priorités de la Municipalité de Sainte-Martine depuis longtemps. Toutefois, dans un contexte plus global, elle doit également se soucier des actions qu'elle peut entreprendre afin de soutenir le développement durable sur son territoire.



Ainsi, pour ce volet, la Municipalité retient les orientations qui suivent :

● Favoriser des décisions et des interventions qui contribuent à l'amélioration des aspects environnementaux ainsi qu'au développement durable sur son territoire, et ce, dans les limites de sa compétence et des ressources disponibles.

● Encourager et appuyer les initiatives de concertation et de collaboration des acteurs clés dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence et qui visent à inciter ou mettre en œuvre des interventions favorables à l'amélioration des aspects environnementaux et au développement durable sur son territoire.

Afin d'encourager les acteurs impliqués, la Municipalité donne les pistes d'actions suivantes (non limitatives) en ce qui concerne ce volet :

● Élaborer une mise à jour du *Plan d'action pour la réduction des GES*.

● Améliorer le verdissement de la municipalité.

● Établir une stratégie pour résoudre les problématiques de fosses septiques non conformes.

● Parachever les travaux de rénovation des postes de pompage du réseau d'égouts.

● Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

● Implanter des bornes de recharge pour voitures électriques et acquérir de telles voitures pour la Municipalité.

● Mandater le comité consultatif pertinent afin de travailler en permanence sur ces questions et formuler annuellement des recommandations au conseil municipal à cet égard.

Les administrations municipales ont été fortement ébranlées récemment par des révélations malheureuses concernant plusieurs organisations. Les dommages collatéraux ont touché l'ensemble du monde municipal particulièrement en ce qui concerne la gestion interne, mais aussi en termes de confiance du public.

De plus, les resserrements découlant de ces événements se sont ajoutés à un autre problème plus latent, soit la vétusté, la multiplicité et la complexité des lois, règlements et obligations diverses qui ne sont plus adaptés aux particularités des municipalités d'aujourd'hui. Il n'y a eu aucune réforme de fond de la législation municipale pendant que les structures de fonctionnement des villes devaient s'adapter à un contexte social évoluant à grande vitesse.

Peu importe leur taille, les organisations municipales sont confrontées aux mêmes paramètres, mais les ressources pour s'y conformer sont inégales. Cette réalité place plusieurs municipalités dans des situations inconfortables où le respect des règles oblige parfois les administrations à se transformer en contorsionniste.

Enfin, l'exode des populations urbaines a transformé plusieurs villages ou petites municipalités en mini villes, entraînant une augmentation importante des services à rendre sans nécessairement en avoir les moyens.



Ainsi, pour ce volet, la Municipalité retient les orientations qui suivent :

- Favoriser l'implantation de règles et d'outils qui visent une organisation du travail efficace et performante, ayant un impact positif direct sur les services aux citoyens.
- Favoriser l'implantation de règles de fonctionnement démocratiques, souples, transparentes et efficaces au sein de la Municipalité.
- Favoriser le recours aux partenariats ou à la régionalisation pour la prestation de certains services lorsque l'efficacité et la rentabilité le justifient.
- Favoriser des communications claires, transparentes et efficaces avec la population.

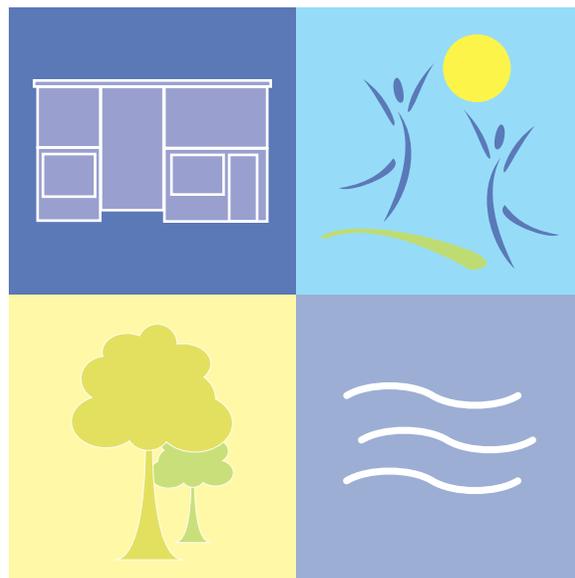
Afin d'encourager les acteurs impliqués, la Municipalité donne les pistes d'actions suivantes (non limitatives) en ce qui concerne ce volet :

- Implanter un nouveau site Internet municipal.
- Améliorer le contenu et la production du bulletin municipal.
- Élaborer une pochette pour l'accueil des nouveaux résidents.
- Compléter et consolider la mise en place de la structure administrative.
- Adopter une nouvelle structure et de nouveaux modes de fonctionnement pour les comités consultatifs municipaux.
- Conclure une convention collective à long terme avec les cols bleus.
- Adopter un règlement de constitution du service des incendies.
- Implanter un automate de communication citoyenne en situation d'urgence.
- Mettre à niveau les télécommunications dans les services municipaux.

La mise en œuvre

La table est donc mise pour les cinq prochaines années. Les onze orientations que contient le présent document concernent des sujets et principes qui sont fondamentaux pour notre municipalité. Il est maintenant souhaitable que tous ensemble, élus et employés municipaux, membres de différents comités, bénévoles et citoyens, nous avançons dans la même direction afin d'orienter nos idées, nos décisions et nos actions en fonction de ces orientations.

Les actions mentionnées pour chacun des volets ne sont que des éléments de départ à une réflexion plus large sur les gestes à poser pour s'assurer que la municipalité reste dans les balises fixées ici et qui ont été exprimées par la population. Nous ne prétendons pas vouloir réaliser un plan d'action sur cinq ans dont la teneur et le suivi risquent de s'estomper par l'usure des années. Nous souhaitons plutôt solliciter la participation récurrente des élus, de l'administration et des membres des comités consultatifs municipaux afin d'établir, par consensus, des cibles annuelles dans chacun des quatre volets. Cet exercice permettra de tracer la voie à suivre pour l'appareil municipal à chaque début d'année. Il va de soi que les travaux et activités municipales courants et récurrents, mais non planifiés ou définis comme une cible, devront également être réalisés dans l'esprit des orientations qui sont données.



À la suite du dépôt du présent document

le conseil municipal, de concert avec la direction générale, s'affaira donc à mettre en place un modèle de structure décisionnelle permettant la détermination de cibles ainsi que leur mise en œuvre. Il s'agit de la première étape, essentielle au succès du respect des principes et orientations 2017-2021 pour la Municipalité de Sainte-Martine au bénéfice de tous les Martinois et Martinoises.

PRINCIPES ET
ORIENTATIONS
2017 – 2021

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTINE

22

Sainte-Martine... culturelle



Publié par la Municipalité de Sainte-Martine - Avril 2017

Comité de rédaction

Conseil municipal de Sainte-Martine

Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Sainte-Martine

Graphisme | Anne-Marie Samson

Photos | © Michel Beaudin

Renseignements

3, rue des Copains,
Sainte-Martine, Québec J0S 1V0
450 427-3050

info@municipalite.sainte-martine.qc.ca

www.municipalite.sainte-martine.qc.ca



Sainte-Martine...
naturelle